

Dossier suivi par Gilles Suignard
g.suignard@ville-rennes.fr
en lien avec Camille Busson
c.busson@ville-rennes.fr

Diffusion aux membres du comité

*Intervenants : Madame Stéphanie COLLET, Monsieur
Gildas LE GUERNIGOU*

Excusés :

- *Mesdames Nathalie APPÉRÉ, Ghania BOUCCEKINE, Lénaïc BRIERO, Ségolène COMBREZ, Marie-Joëlle RIAUX, Frédérique CAMILLERI, Isabelle DANIEL, Dominique COURTES, Latifa LAABISSI, Geneviève LETOURNEUX, Ann NUSIMOVICI, Catherine PHALIPPOU, Ana SOHIER, Marie-Josée TRINITE CONFIANT*
- *Messieurs Mohammed BEN HASSEL, Eric BERROCHE, Hubert CHARDONNET, Thomas GACHET, Yannick LE GARGASSON, Jean-Luc MASSON Olivier PUTZ, Jean ROBERTI, Vincent VALENTIN, Mohamed ZAIDOUNI*

COMPTE-RENDU

REUNION DU COMITE CONSULTATIF LAICITE DU 27 JANVIER 2016

I - Présentation de la séance

Le Comité Consultatif Laïcité s'est réuni mercredi 27 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville pour consacrer :

- la première partie de la réunion à la « lutte contre la radicalisation », avec les interventions de Gildas Le Guernigou, cadre de la Ville de Rennes, référent de la collectivité en matière de prévention de la radicalisation et de Stéphanie Collet, représentant Frédérique Camilleri, Directrice de Cabinet du Préfet, référente laïcité.

- la seconde partie au thème "*Laïcité, vivre-ensemble et services municipaux*" sur la base du document d'orientations préparé par le groupe de travail du même nom qui s'est réuni le 5 janvier 2016.

II – Première partie : la lutte contre la radicalisation

2.1 – Participation de la Ville de Rennes à la lutte contre la radicalisation

Présentation d'une note sur la participation de la Ville à la lutte contre la radicalisation (*cf. annexe 1*) par Gildas Le Guernigou, directeur de l'Action Territoriale et Tranquillité Publique, désigné en mars 2015 référent radicalisation pour la Ville de Rennes.

L'État, qui reste le pilote de cette politique de sécurité publique, a en effet invité les principales collectivités (les villes chefs-lieux d'arrondissements et le conseil départemental) à désigner un référent radicalisation.

2.1.1 – La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2015-2020 de la Ville de Rennes

La Ville de Rennes s'est dotée en janvier 2015 d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, document-cadre qui précise les moyens pour répondre aux enjeux identifiés sur le territoire, de façon concertée et autour de valeurs communes.

Cette stratégie a été adoptée après 18 mois de concertation partenariale. La thématique radicalisation n'est pas apparue parmi les 3 priorités et les 6 enjeux transversaux de cette STSPD. La préparation du contrat de ville n'a pas non plus fait émerger cette question. La lutte contre la radicalisation s'est imposée de manière brutale dans le panorama local au lendemain des attentats du 7 janvier 2015.

2.1.2 – La lutte contre la radicalisation : une responsabilité et un pilotage de l'État

Les collectivités ne disposent pas de moyens d'enquête. La Ville de Rennes n'a pas la compétence pour qualifier si des faits relèvent ou non de la radicalisation. La collectivité repère des signaux et les transmet à l'État.

Au niveau local, la référence est la cellule départementale de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles. Cette cellule de suivi pilotée par la Préfecture, en lien avec les Renseignements Territoriaux, recueille et évalue les signalements.

2.1.3 – La place et le rôle de la Ville de Rennes dans la lutte contre la radicalisation

➤ Le rôle des collectivités territoriales, est de deux natures différentes :

- Participer au repérage de personnes présentant des signes inquiétants susceptibles de déboucher sur une radicalisation (une grille multi-critères a été pensée pour aider à un 1er niveau d'analyse).
- Participer au traitement social d'une situation individuelle pour réintégrer la personne dans un processus de socialisation de droit commun sur demande de la cellule de suivi préfectorale.

➤ L'implication possible de la Ville de Rennes :

1. Participer dans le respect de ses compétences au suivi social d'une personne repérée : cela prend la forme d'un échange nominatif d'informations avec la préfecture. Il est attendu des services non un détail du traitement de la personne mais de s'assurer notamment qu'elle s'insère régulièrement dans les processus locaux de droit commun,
2. Participer au repérage de personnes présentant des caractéristiques laissant à percevoir une évolution vers une radicalisation. Il n'est pas attendu de la collectivité de qualifier les éléments observés mais bien d'alerter les Renseignements Territoriaux qui eux engagent un travail de renseignement,
3. Engager un effort de sensibilisation à l'interne autour de la lutte contre la radicalisation. Ce travail peut être assuré par le correspondant radicalisation sur la base des documents du SG CIPD,
4. Examiner en interne les soutiens financiers et matériels octroyés à des collectifs et des associations afin de veiller que l'utilisation de ces aides respectent bien les principes républicains. Il convient ainsi de s'assurer que l'association respecte bien la loi en matière de non-discrimination et en matière d'égalité femme-homme, veiller à la transparence des activités et discours de l'association et de son fonctionnement démocratique.

2.2 – Présentation de la méthode de travail des services de l'État en matière de lutte contre la radicalisation

Intervention de Stéphanie Collet, représentant Frédérique Camilleri, Directrice de Cabinet du Préfet, référente laïcité.

Les compétences de l'État et des collectivités s'entrecroisent sur cette thématique mais sont bien distinctes.

Depuis 2014, une cellule départementale d'évaluation des signalements est animée à la Préfecture. Elle analyse tous les signalements qui lui arrivent :

- soit en raison de l'initiative des services de police qui ont connaissance de faits qui peuvent les amener à rencontrer des personnes qui présentent des signaux faibles ou forts de radicalisation ;
- soit du numéro vert national mis en place par l'État qui permet de signaler par téléphone ou par mail des personnes qui seraient en voie de radicalisation ou radicalisées.
- soit par les informations qui remontent des partenaires institutionnels, au premier rang desquels se trouvent les collectivités locales (villes chefs-lieux d'arrondissement et conseil départemental).

Ce lien avec les collectivités locales est très important en ce qu'il est le maillage territorial qui permet la connaissance du terrain, des associations et leur place dans la société civile, dans la vie des quartiers.

L'État fait donc en premier lieu un travail de renseignement et d'évaluation. Ce travail d'évaluation est d'une durée plus ou moins longue selon la complexité des cas. Chaque cas est différent, quelle que soit la source de signalement :

- en cas de signaux faibles, l'évaluation peut aboutir très rapidement, si les signes sont si faibles qu'il ne s'agit pas après évaluation de radicalisation mais de problèmes psycho-sociaux éducatifs. Le relais peut alors être fait au niveau des collectivités locales, par exemple au conseil départemental en matière de protection de l'enfance. Ces personnes ne sont alors pas suivies au titre de la radicalisation.

- en cas de signes probants de radicalisation, une double question se pose :

- savoir comment ces personnes suivies au titre du renseignement évoluent et s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à la sécurité des personnes à titre général.
- œuvrer en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, lorsqu'une mesure d'accompagnement doit être mise en œuvre, l'État prend l'attache des services compétents, souvent les collectivités locales.

Cette cellule départementale, dont la configuration est propre aux spécificités de chaque département, est en Ile-et-Vilaine en formation restreinte. Elle rassemble les services de police, le renseignement territorial, la sécurité intérieure, la police judiciaire et les services pénitentiaires. Elle se réunit chaque semaine pour suivre l'actualité des signalements, elle prend des décisions collégiales.

Pour les personnes qui présentent des signaux faibles, la cellule décide de poursuivre le suivi ou de le stopper. Ces personnes ne sont pas suivies dans la durée si les signaux sont faibles.

2.3 – L'échange avec les membres du Comité

Quel est le processus d'accompagnement de l'État ou des collectivités pour éviter que la personne ne bascule dans la radicalisation ?

S. Collet : Il n'y a pas pour le moment de méthode de dé-radicalisation que l'on peut appliquer de manière homogène à tous les individus. Il faut privilégier l'action sur la vie des personnes afin d'éviter le repli et le resserrement des liens sociaux.

La première chose à faire est donc de s'assurer que la personne reste dans un circuit de socialisation. À cet égard, le rôle des collectivités est important : par exemple pour une personne qui bénéficie du RSA ou une personne connue dans le milieu associatif...

G. Le Guernigou : La problématique d'accompagnement est un des points en question.

Au niveau national, l'association présidée par Dounia Bouzar, le CPDSI (Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam), propose une méthode d'accompagnement des familles confrontées à un processus de radicalisation chez leur enfant.

La Ville considère qu'elle n'a pas à ce jour, au niveau local, les ressources susceptibles de participer à ce processus. Elle suit avec attention l'expérimentation du Centre d'action et de prévention contre la radicalisation des individus (CAPRI) à Bordeaux. Sa mission est d'informer et conseiller les familles et les acteurs du champ social ou de la jeunesse, et de prévenir la radicalisation par la déconstruction des argumentaires radicaux et des théories du complot, et par la compréhension du fait religieux.

Un des enjeux est de faire émerger ces compétences nécessairement transversales et pluridisciplinaires : connaissance du fait religieux, compétences psychologiques, compétences dans le champ social...

S. Collet : Cette question renvoie au caractère très neuf du sujet dans certains endroits.

Le sujet est émergent en Ile-et-Vilaine au plan de la prise en compte institutionnelle : les réseaux se sont développés entre l'État et les collectivités locales à partir de 2014.

Le tissu associatif n'est pas construit sur ce sujet pour le moment. Au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, une enveloppe de 60 000€ a été ouverte en Ile-et-Vilaine en 2015 pour porter des projets de collectivités ou de structures associatives, mais le tissu associatif n'avait pas encore muri son approche de la prévention de la radicalisation et pris en compte à part entière de ce problème.

En ce qui concerne l'accompagnement des services, la Préfecture s'appuie sur des compétences institutionnelles à défaut d'une structure associative qui permettrait de rassembler une équipe pluridisciplinaire : éducative, psychologique...

Les personnes suivies en sont-elles informées ?

Non. L'information des personnes entrerait en contradiction avec la recherche de renseignements.

Sur les voies de signalement (police, numéro vert et institutions) y en a-t-il une qui renvoie plus de renseignements ? Est-ce anonyme ?

Par principe, le caractère anonyme du signalement est gênant car propice aux dénonciations calomnieuses.

Les signalants déclinent leur identité et sont eux-mêmes entendus par les services de renseignement pour expliquer de façon plus circonstanciée leur signalement généralement très lapidaire.

Il n'y a pas de hiérarchie entre les différents types de signalement. Après les attentats du 13 novembre 2015, il y a eu une très forte augmentation des signalements de tous niveaux (via le numéro vert, dans les gendarmeries, de l'Education Nationale...). Après vérification au titre du renseignement, il a été décidé collégalement d'écarter nombre d'informations non pertinentes au titre de la radicalisation.

Les fiches rédigées par la cellule sont-elles communicables à l'extérieur ?

La cellule d'évaluation ne rédige pas de fiche. Elle échange en format restreint, les participants sont habilités secret défense. Les situations individuelles ne peuvent pas être évoquées auprès des employeurs, des enseignants...

2.4 – L'expression de membres du Comité

Expression de Catherine Glon

Il y a une nécessité de recherche d'équilibre entre la légitimité d'un réseau de confiance comme la cellule d'évaluation mise en place à la Préfecture, qui a vocation à la vigilance, au signalement, au suivi voire au traitement social et/ou judiciaire et la nécessité d'avoir une discussion collective sur les pratiques qui vont se mettre en œuvre.

On est très prudent dans une société démocratique où le contrôle social visible et affirmé n'est pas notre culture, en particulier dans les collectivités territoriales. Alors que si on met en commun des

réflexions, des repérages dans une cellule d'évaluation qui a vocation à ne pas rendre public ses échanges, on échange sur des populations, des noms, des quartiers, on élabore des fiches.

Cette liste des indices de basculement fait apparaître de nouvelles fonctions de contrôle qui supposent un travail et une responsabilité importants. Il y a nécessité d'accompagner les élus et les agents dans cette fonction. Qui est le filtre de ces informations ? On ne peut pas ignorer les éventuelles conséquences de ce qui est dit dans un contexte d'état d'urgence qui sera peut-être un contexte d'état d'urgence permanent.

Expression de Loïc Richard

" Radicalisation : quelles possibilités d'action au niveau local ?

L'action d'État est évidemment indispensable. Les débats nationaux ont leur intérêt et leur importance mais sur cette question de la radicalisation on peut en ce moment se sentir noyés par le flot des informations et des prises de position et se démobiliser. Je souhaite témoigner modestement comment l'action en proximité, reliée aux grands enjeux ne supprime pas les difficultés mais permet de repérer des marges de manœuvre pratiques et d'avancer.

L'évolution positive du travail de notre comité me semble-t-il aide à prendre ici le risque d'une parole personnelle libre, un peu au-delà de nos mandats officiels.

Dimanche 10 Janvier, l'opération nationale de « portes ouvertes » dans les mosquées a représenté une belle avancée au niveau de la ville de Rennes. Je témoigne ce qui s'est passé au Centre Avicenne où je suis impliqué.

En un après-midi, 1500 personnes de toutes obédiences sont venues pour connaître un lieu que pour la plupart elles n'avaient jamais fréquenté. Outre les nombreux échanges interpersonnels et les visites en groupe, 400 personnes ont participé assises par terre à un débat dans la salle polyvalente (où a lieu habituellement la prière) et dans les salles adjacentes.

Étaient présents les 2 personnalités- piliers de la création du centre Avicenne il y a 10 ans : Mohamed Ben Hassel et, en toute discrétion, Edmond Hervé. Pour le débat, au micro, Ahmed le jeune président du centre, porteur d'une vraie politique d'ouverture, le nouvel Imam élu tout récemment par un vote du CA, et un Imam animant le débat et répondant aux questions sur l'Islam avec une grande compétence, Hubert Chardonnet et Geneviève Letourneux, représentant la ville au CA. Cette journée est le résultat de longues années d'efforts de personnes de l'ombre, de responsables musulmans ou non, de responsables des collectivités. Elle donne confiance pour aller plus avant pour de nouvelles initiatives d'ouverture.

Nos actions à la base peuvent aider à créer un climat social moins violent. Elles nous permettent de mettre des mots sur ce qui nous fait peur. Elles peuvent faire reculer les approches sectaires, les replis, l'enfermement dans l'entre soi. Je prends quelques exemples de choses possibles.

Beaucoup de jeunes musulmans se sentent discriminés. Certains enfouissent leur frustration. Ceux qui l'expriment disent que pour beaucoup de franco-français, si on a la peau colorée, on n'est pas vraiment reconnu comme français. Les statistiques disent que pour l'emploi, la discrimination reste forte. On ne peut pas couper à cet effort de faire davantage de place à la diversité partout sur la ville. Les discriminations, c'est sûr, sont un terreau pour les violences.

Il y a besoin de se parler en direct et longuement pour échanger sur nos peurs réciproques. Une expression me frappe chez les jeunes musulmans : ils disent : « nos aînés ont trop fait profil bas et nous voulons en sortir ». L'expression est à rapprocher de ce que la rue exprime sur « on voit de plus en plus en plus de voiles, il y a de plus en plus de boucheries hallal, il y a de moins en moins de musulmans à offrir des jouets à leurs enfants pour Noël, ou On les laisse beaucoup trop faire ; vous avez vu ce que font ailleurs les Frères musulmans...» Comment peut-on avancer ? Echanger vraiment pour mieux comprendre ce qu'il y a dans la tête ou la culture de l'autre, demander aussi à chacun d'être conscient et davantage attentif à ce que l'acte qu'il pose provoque chez l'autre, et quand c'est possible échanger sur les accommodements qui peuvent calmer le jeu, en se centrant sur l'objectif de la meilleure vie possible ensemble. C'est le sens par exemple, me semble-t-il, de la position d'ouverture et d'accommodement prise par notre comité pour l'accompagnement des enfants en sortie scolaire par des femmes voilées.

Comment se parler des sujets les plus sensibles comme celui des rapports hommes-femmes ? Avec prudence et respect certainement, surtout sans penser que nous occidentaux sommes parfaitement au top sur l'égalité, sur le respect de chacun et chacune, sur la fraternité entre tous, mais aussi avec le courage de l'échange. Lors du débat très ouvert du dimanche 10 avril, c'est sur la question de la séparation stricte entre les 2 sexes dans la mosquée que la première question a été posée par l'assistance et que nombre de participants ont exprimé leur insatisfaction de la réponse technique et pratique donnée par l'imam. Les différents débats organisés sur la ville au mois de mars vont permettre de développer une réponse davantage pluraliste. Nous avons besoin de reconnaître d'abord que les différences d'approches culturelles sur le sujet sont différentes. Ce qui s'est passé à Cologne et en Allemagne en fin d'année est grave et inquiétant et nous concerne tous. Essayons de ne pas fermer les yeux et de nous en parler.

Sur la question religieuse. J'ai la possibilité au centre Avicenne d'échanger avec de jeunes musulmans convertis. Ils sont nombreux. Ils expriment leur recherche du « vrai islam » qu'ils découvrent et approfondissent dans des rencontres interpersonnelles et dans la consultation d'internet. Ils expriment le besoin de trouver une cohérence d'ensemble pour leur vie, proche d'autres jeunes et moins jeunes à la recherche de sens, de fraternité et de spiritualité, pas seulement religieuse. On peut sans doute parler d'une sensibilité qui rejoint le développement des approches charismatiques dans toutes les religions. On peut penser qu'il y a chez ces jeunes convertis musulmans une recherche d'alternative globale comme on en a connu chez nous dans d'autres périodes, avec recherche de sécurités dans une mondialisation déstabilisante. L'association Coexister avec laquelle travaille et se retrouve le Centre Avicenne veut mettre en place un dialogue qu'elle appelle transconvictionnel entre les jeunes : c'est une piste.

Pour terminer, on peut citer à nouveau comme initiative rassembleuse récente la déclaration commune et solennelle de l'ensemble des autorités religieuses rennaises appelant notamment à combattre ensemble l'ignorance et, citant Paul Ricœur, à encourager ensemble « un travail d'interprétation des textes sacrés... pour un meilleur amour du prochain vécu en actes » .

Je conclus sur une proposition au comité. Il y a beaucoup d'initiatives positives sur la ville. Serait-il possible d'introduire dans la charte de la laïcité rennaise (ou dans une annexe) des éléments qui ne font pas forcément accord unanime, mais relatent certaines expérimentations, certaines initiatives novatrices, de certaines propositions qui pourraient faire sentir la dynamique engagée et la conforter."

Expression de Françoise Soulimant :

- Concernant le droit des femmes, il faut une égalité réelle entre les hommes et les femmes, il ne faut pas cautionner le fait que dans une religion les femmes ne soient pas considérées comme égales.
- Il ne faut pas aller dans le sens de la parole victimaire des jeunes concernant leur place dans la société, car des choses sont faites pour les jeunes. Il faut continuer à les accompagner dans l'Education Nationale, dans les mouvements d'éducation populaire.

Expression d'Ahmed Chatmi :

- Le phénomène de la radicalisation n'est pas nouveau, il existe depuis longtemps notamment avec la première guerre en Afghanistan ;
- Lorsqu'on travaille sur l'humain, une même méthode n'a pas les mêmes effets d'une personne à l'autre.
- Il y a un problème d'anticipation, on travaille davantage sur les conséquences que sur les causes. On se concentre sur ce qui ne marche pas, alors que la majorité vit en harmonie avec les lois de la laïcité.

Expression de Jocelyne Bougeard :

- Le phénomène de la radicalisation nous renvoie à nos obligations de prévention dans les milieux d'accompagnement et d'éducation des jeunes.
- Il y a des liens à faire entre laïcité et droits des femmes.

III – Deuxième partie : les propositions formulées par le groupe de travail "services municipaux" et soumises au Comité

3.1 Les formalités d'État Civil : la délivrance des titres d'identité

Des fiches de travail ont été communiquées à tous les membres du Comité. Elles ont servi de support à l'échange tant au sein du groupe de travail qu'au sein du Comité.

A / Introduction de Gilles Suignard

Alors qu'il avait été indiqué dans un premier temps qu'il n'était pas envisagé d'aborder la dissimulation du visage dans l'espace public pour l'évoquer ultérieurement à l'occasion des travaux sur les thèmes « Laïcité et associations » et « Vivre ensemble dans la diversité », cette question est revenue inévitablement.

B / Proposition du groupe de travail

- Une personne se présentant dans un service de la Ville, le visage entièrement dissimulé en infraction à la loi de 2010, ne peut bénéficier d'une prestation de la collectivité.
- Une information doit être donnée aux usagers.

C / Remarques des membres du Comité

- Le terme « prestation » recouvre de manière très générale tout service de la collectivité que ce soit une demande de renseignement, une délivrance d'acte, un passage en bibliothèque...
- Les membres du Comité valide la proposition du groupe de travail à l'exception d'un membre qui s'interroge sur la légalité de cette proposition et son champ d'application (les bibliothèques).

IV – Questions diverses

Un temps de réflexion sur l'avis du Comité sur les projets déposés dans le cadre du budget participatif (lien vers la page du budget participatif) se tiendra **mardi 9 février de 18h à 19h** à l'Hôtel de Ville.

La seconde réunion du groupe de travail "Services municipaux / Espaces publics" aura lieu **mercredi 10 février de 17h à 19h** à l'Hôtel de Ville (question du patrimoine mis à disposition des cultes et politique des ressources humaines).

La seconde séance plénière consacrée au thème "Services municipaux / Espaces publics" aura lieu **mercredi 24 février de 18h à 20h** à l'Hôtel de Ville.

Les prochaines séances plénières envisagées :

- une séance sur le thème des associations : mardi 29 mars ;
- une séance sur le thème de la diversité : en avril
- deux séances sur l'écriture de la Charte : en mai

Passage prévu en Conseil Municipal le 27 juin.

La séance est levée à 20H